

De nouvelles filières de tri dans les déchetteries et centres de valorisation

Depuis le 1^{er} mars 2024, Cyclad équipe ses déchetteries et centres de valorisation de nouvelles filières de tri à responsabilité élargie des producteurs (REP) afin de favoriser le recyclage des matériaux et le réemploi. Dans les faits, pour l'utilisateur les déchets acceptés sont les mêmes, seules les consignes de tri sur place évoluent. Les agents valoristes sont formés et mobilisés pour les accompagner au mieux vers cette réorganisation.

1/ Qu'est-ce qu'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le concept de filière REP introduit le principe de « **pollueur-payeur** ». Selon le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires : « *les filières REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets, qui concernent certains types de produits. Ils reposent sur le **principe de responsabilité élargie du producteur**, [...] selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendus responsables d'assurer la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie* ».

En d'autres termes, le producteur du futur déchet verse une écocontribution financière à un éco-organisme pour que celui-ci s'occupe du traitement de ses déchets. Cette écocontribution est affichée sur certains produits (comme les équipements électroménagers). Elle est reversée aux collectivités qui mettent en place la filière de tri en fonction des tonnes collectées.

Ces filières REP permettent de réduire les quantités de déchets destinés à être enfouis ou incinérés afin de favoriser leur recyclage et de réduire leur impact environnemental.

QUELQUES FILIÈRES REP (ADEME) :

1993	EMBALLAGES et MÉDICAMENTS
2006	PAPIERS DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
2007	TEXTILES
2012	AMEUBLEMENT PRODUITS CHIMIQUES
2024	ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN JOUETS BATIMENTS

2/ De nouvelles filières REP dans les déchetteries Cyclad

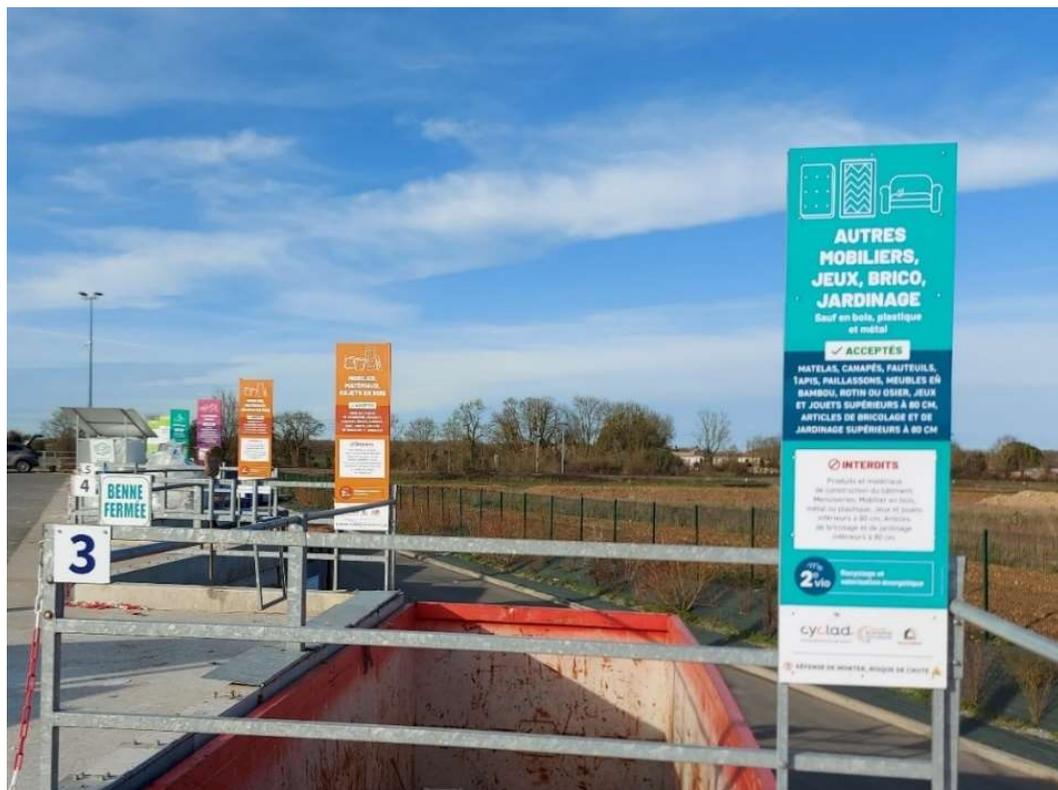
Cyclad a toujours su s'adapter rapidement aux directives législatives en matière de déchets. Dès 2003, le Syndicat Mixte Cyclad développe le tri par filière dans ses déchetteries. Les premières filières REP s'installent avec les Équipements Électriques et Électroniques, les déchets dangereux, les piles, les textiles, les meubles... Aujourd'hui, les déchetteries Cyclad accueillent près de 60 000 tonnes de déchets par an soit environ 60% des déchets produits sur le territoire et 81% sont ensuite valorisés.

Depuis le 1^{er} mars 2024, Cyclad équipe ses déchetteries de trois nouvelles filières : les Jeux/Jouets, les Articles de Bricolage et de Jardinage **et surtout les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB). Pour cette dernière, seules 14 collectivités en France se sont lancées.**

Ces trois filières sont déployées sur les déchetteries de Cyclad selon les possibilités qu'offrent les sites en termes de place.

Désormais, les usagers peuvent déposer, par matière, leurs déchets liés au jardinage et au bricolage (tuyaux d'arrosage, bâches, arrosoirs, pots de fleur, l'outillage etc.). Les jeux de plein air sont également triés (toboggan, balançoire, tricycle...) tout comme les jouets (dînettes, petites voitures, jeux de construction, poupées...).

Les objets en bon état doivent en priorité être déposés en recyclerie ou dans l'une des 8 Cyclad'Box du territoire.



Nouvelles filières REP en déchetteries ©Cyclad

Les éco-organismes impliqués pour ces trois nouvelles filières sont : Ecomaison, Ecominero, et Valobat. L'OCAB est l'éco-organisme coordinateur pour la filière PMCB.

3/ Zoom sur la nouvelle REP dédiée au Bâtiment : la REP PMCB

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France (source Ministère).

Prévue dans la loi Anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020, la filière REP PMCB suit le sillage des autres filières mises en place depuis de nombreuses années qui visent à développer le tri, le recyclage et le réemploi des déchets. Entrée en vigueur en 2023, la filière REP dédiée aux PMCB est basée sur le principe du pollueur-payeur.

Ces produits et matériaux sont classés en deux catégories :

- Matériaux et produits inertes (produits minéraux tels que béton, chaux, pierre, brique, ardoise, carrelage...)
- Autres matériaux et produits du bâtiment tels que métal, bois, produits chimiques (mortiers, enduits, peintures, vernis, résines sauf les matériaux gérés par la filière REP DDS gérée par l'éco-organisme EcoDDS), menuiseries vitrées, plâtre, plastique, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche, matériaux biosourcés (hors bois), etc.

Dans le cadre du déploiement de la filière REP PMCB, les professionnels vont progressivement être invités à apporter les déchets issus de chantiers aux différents points de reprise développés par les vendeurs de matériaux sur le territoire. Pour les entreprises de travaux, cela signifie que les déchets du bâtiment seront peu à peu repris gratuitement.

La reprise des mélanges d'inertes et de béton est ouverte aux professionnels par exemple :

- à Saint-Sauveur d'Aunis, la plateforme REVAL, 5 rue du fief de la Porte Fâche, est ouverte aux particuliers et aux professionnels pour la reprise des mélanges d'inertes et de béton ;
- à Forges, la plateforme de CMGO, située ZA du Fief Magnon ;
- à Andilly, la plateforme Le nid d'Oiseau.

Pour les autres déchets :

- au Thou, le distributeur BigMat, situé ZA Les Franches, est ouvert aux particuliers et aux professionnels, pour la reprise des mélanges d'inertes - Bois - Plâtre - Plastique - Huisseries - Laine de verre - Laine de roche ;
- à Matha, GARANDEAU MATERIAUX, situé 3 Rue André Furgier, est ouvert aux professionnels, pour la reprise des mélanges d'inertes - Béton - Bois - Métal - Plâtre - Plastique - Huisseries.

4/ Des services mobilisés pour un accompagnement optimal

Le déploiement de ces nouvelles filières implique une totale réorganisation des bennes présentes en déchetteries et des habitudes de tri des usagers. Au total, 115 nouveaux panneaux d'information ont été implantés par les services sur les déchetteries du territoire. Afin d'accompagner au mieux ces changements, Cyclad a mis en place des outils pour les agents valoristes et pour les habitants.

En amont de la mise en place des nouvelles filières de tri, tous les agents valoristes ont pu suivre une formation en interne avec mises en situation. Aussi, un guide de poche a été conçu afin de leur servir de mémo sur site. Le travail de pédagogie auprès des usagers est assurée au quotidien par nos agents valoristes. Les réseaux sociaux et le site internet viennent en relais pour expliquer les changements et leurs enjeux.



Formation interne d'agents valoristes ©Cyclad

Cyclad est le Syndicat Mixte de valorisation des déchets du nord-est de la Charente-Maritime. Il rassemble 234 communes et 233 481 habitants. Son siège est à Surgères et il emploie 135 agents. Cyclad fait partie en 2020 des 16 premiers territoires français à être labellisés « Economie Circulaire ». L'Atelier CyclaB est un tiers-lieu ouvert à tous dédié à l'Économie Circulaire et au Zéro Déchet, il a un rôle d'incubateur et de facilitateur pour tous les acteurs de la transition d'Aunis et de Saintonge, en Charente-Maritime.